



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**



**REGLEMENT
CHAMPIONNAT DE SEINE-MARITIME
PAR EQUIPES
2023-2024**

« Règlement en conformité et complémentarité des règlements fédéraux »

I.) Règles communes de la D1 à la D4 :

I.1 : Jours et horaires des rencontres :

D1 Féminine	<u>Dates et Règlement spécifique</u>
D1 et D2	Le jour officiel des rencontres est le vendredi à 20h00.
D3	Le jour officiel des rencontres est le vendredi à 20h00. Jour et horaire possible en fonction du district : <ul style="list-style-type: none">• District Rouennais : le vendredi ou le mardi à 20h00• District Havrais : le vendredi ou le mardi à 20h00• District Dieppois : le vendredi à 20h30
D4	Le jour officiel des rencontres est le mardi à 20h00 (sauf pour le district Dieppois : 20h30, le vendredi) Jour et horaire possible en fonction du district : <ul style="list-style-type: none">• District Rouennais : le mardi ou le vendredi à 20h00• District Havrais : le mardi ou le vendredi à 20h00• District Dieppois : le vendredi à 20h30

I.2 : Composition des équipes :

D1 ou journée Féminine	3 joueuses
D1 à D4	4 joueurs

Deux mutés au maximum par équipes.

ATTENTION RAPPEL : Pour toutes les journées de championnat, les joueurs doivent être licenciés à la date officielle de la rencontre.

Participation des féminines au championnat national, pré-régional ou régional et départemental masculin :

Les féminines sont autorisées à participer simultanément au championnat masculin (départemental) et au circuit féminin départemental :

- Possibilité d'inclure quatre féminines par équipe masculine dans chaque division départementale (comme en régionale)
- Sans brûlage avec le circuit féminin départemental et le championnat National, Pré-National ou Régional féminin
- Une joueuse peut disputer 2 rencontres au plus pour la même journée, dans une équipe du championnat masculin, et dans une équipe du championnat féminin, entre le lundi et le dimanche qui suit. Il y a lieu de tenir compte des dates officielles des rencontres.

ATTENTION : Seules, les féminines ne participant pas régulièrement (pas plus d'une rencontre par phase) aux championnats féminins Régional, Pré-National ou National pourront participer au circuit, par équipe, départemental féminin).

I.3 : Feuilles de rencontres :

* La feuille de rencontre peut être dématérialisée (utilisation de GIRPE)

Un modèle est disponible avec une aide pour la remplir, sur le site du CD76, rubrique « championnat »

* Signature RECTO obligatoire (Signature VERSO obligatoire si au moins une annotation au verso, quoiqu'elle soit)

A) Si rencontre jouée ou équipe forfait/exempt :

Journée contre une équipe FORFAIT SIMPLE (club forfait)

- Informer le responsable de Division
- Informer le club adverse

Journée contre une équipe FORFAIT (club bénéficiaire du forfait)

- Si jouant à domicile,
 - o Si utilisation de Girpe pour remonter les noms des quatre joueurs devant jouer cette rencontre.
 - o Si utilisation d'une feuille papier (officiel), remonter les noms via l'espace monclub.
- Si jouant à l'extérieur, envoie des quatre noms devant jouer la rencontre au responsable de la division.

Journée contre une équipe EXEMPT

- Remonter dans SPID via Girpe (Domicile comme Extérieur)
- Remonter dans SPID via l'espace monclub (Domicile comme Extérieur)

En cas de non-réception de la feuille de rencontre dans les huit jours suivant la date officielle de la journée de championnat, les joueurs ayant participé à la journée précédente sont considérés comme ayant participé à cette journée au titre de cette équipe. (*cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – art. II.112.2*)

La feuille de rencontre doit être fournie par le club recevant ou bénéficiaire du forfait, elle doit être rédigée correctement, par le capitaine (de l'équipe visiteuse si la rencontre a lieu), en 4 exemplaires (2 ex. pour le secrétariat, 1 ex. pour l'équipe visiteuse, 1 ex. pour l'équipe qui reçoit).

Rappel : pour le N° de journée mettre le N° de brûlage (réf SPID).

B) Saisie et Transmission des résultats sur SPID (Obligatoire) :

Dans un délai de 72H soit :

- Rencontre du mardi, saisie dans SPID au plus tard le Vendredi 20H00
- Rencontre du Vendredi saisie dans SPID au plus tard le Lundi 20H00
-

Si utilisation de feuilles papier :

Envoi des feuilles de rencontre RECTO (et VERSO s'il y a une case de cochée au recto) possible par mail (si feuille papier, la photocopier ou la scanner) à **championnatscd76tt@orange.fr** (vous n'avez plus besoin de les envoyer par courrier postal au secrétariat, par contre, il faut toujours rentrer les résultats sur "SPID" et conserver la feuille toute la saison).

Si la saisie sur Internet est impossible, dans les délais, faire un mail ou courrier, rapidement pour permettre la saisie, en donnant les détails de la rencontre (photocopie feuille par exemple) au secrétariat.

Pour rentrer vos résultats (SPID) :

http://www.fft.com/monclub/spid_equipe/chp_dep.php?organisme_pere=76

C) Consultation des résultats :

Adresse site Internet du CD76 : <http://www.cd76tt.fr>

I.4 : Modification de date, horaire : (une validation par la Commission Sportive évitera tout malentendu)

Toutes les dates sont fixées sur le calendrier du CD76 diffusé à tous les clubs en début de saison (ou de phase) et disponibles sur le site (il peut être réactualisé sur ce site)

Toute modification se fait suivant les règlements *fédéraux* (Cf *Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.116*)

DEROGATION horaire : Pour les clubs qui ont une salle qui ne peut ouvrir à l'heure officielle, ils doivent faire une demande de dérogation pour l'olympiade (ou la fin de l'olympiade) en fournissant un document officiel validant l'objet de la demande. La Commission sportive du CD76 « CSD76 ») validera dans ce cas la demande.

Si refus de la CSD76 le(s) club(s) adverse(s) devra(ont) être avertit à chaque journée. La demande de dérogation est à renouveler pour chaque olympiade. (Si non-respect, voir amende).

Pour rappel, le report de rencontre n'est pas autorisé.

Seuls les responsables des divisions, avec l'aval de la Commission Sportive, sont habilités à fixer un ou des reports de rencontres. Ils peuvent valider éventuellement et exceptionnellement une demande de report, si accord de l'autre club ou si raison réglementaire. En cas de report, la rencontre devra impérativement se jouer avant la date officielle de la journée suivante.

Si problème de disponibilité de salle, la priorité doit être faite à l'avancement de rencontre ou sinon à jouer dans une autre salle ou à l'extérieur.

Plus de formulaire papier : toutes les demandes prévisibles se font sur votre espace "MONCLUB" avant la date prévue.

S'il n'y a pas accord dans les délais, la Commission Sportive acceptera le changement de salle après information de l'autre équipe, si, à proximité de la 1^{ère} salle, s'il n'y a pas de changement de date.

Il est vivement conseillé de prendre contact avant la démarche officielle, avec l'équipe adverse concernée par une demande, afin de les informer de la demande et de se mettre d'accord oralement (ou par mail) sur la solution retenue).

Si le système informatique ne le permet pas, un mail explicite avec les échanges d'accord entre les 2 clubs concernés suffira, dans la mesure où tous les renseignements nécessaires à l'identification de la demande seront rappelés dans ce mail. (Rencontre concernée, division, poule, date, salle, horaire, motif...).

En cas d'intempéries (neige, verglas...), le report de rencontres pourra s'effectuer avec l'accord des deux clubs et de la commission sportive (une date limite de report sera également fixée par la commission sportive).

Toutefois, si un des clubs n'accepte pas le report, la commission sportive se basera sur le bulletin météo du jour de la rencontre (bulletin officiel de météo France à 11h00) : <http://france.meteofrance.com/> ou Tél : **Numéro départemental** : 06.80.82.26.78

-la vigilance orange est inscrite à 11h00, les demandes de reports seront systématiquement prononcées (une date limite de report sera fixée par la commission sportive

-la vigilance orange n'est plus inscrite à 11h00, si l'un des clubs ne souhaite pas reporter la rencontre, alors celle-ci devra se jouer (sous peine de défaite par forfait).

I.5 : Licences :

Voir les règlements fédéraux (*Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.110*)

La commission sportive statuera avec toutes les conséquences que cette décision pourrait entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

I.6 : Brûlages et litiges :

Voir les règlements fédéraux

- Si deux joueurs ou plus sont en infraction avec le règlement, la rencontre sera perdue par 14/00 mais si rencontre jouée, le point de la défaite sera attribué.

- Si un seul joueur est en infraction avec le règlement, ses points équipes seront retirés afin d'en favoriser l'adversaire.

I.7 : Amendes ou Frais :

Voir Annexe

I.8 : Juge-arbitrage :

A défaut d'un juge arbitre désigné ou officiel présent dans la salle, le capitaine de l'équipe visiteuse fera office de juge arbitre de la rencontre. Il devra obligatoirement inscrire ses coordonnées à l'endroit prévu sur la feuille de rencontre.

I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

- Les équipes premières de chaque poule devront prévenir si elles souhaitent OUI ou NON, participer, intégralement, aux journées des titres. (Dans ce cas, le refus n'entraînera pas de sanction sportive ou financière)

Par contre, l'abandon en cours de l'une des journées des titres sera assimilé à un forfait simple avec amende sans sanction sportive.

Les finales des championnats par équipes de D1, D2, D3, D4 pour l'attribution des titres ou les barrages devront être normalement effectuées (si impossibilité de barrage au calendrier, l'attribution sera faite, par le classement de toutes les équipes 1^{ères} de poules, suivant règlements fédéraux, puis organisation de la finale entre 2 équipes qui auront accepté dans les délais indiqués de participer aux titres (prise dans l'ordre du classement des premiers établi).

Toutes les rencontres s'arrêtent à la victoire acquise (Arrêt de la rencontre lorsqu'une des 2 équipes a atteint la moitié + 1 point, de points-victoires, dans l'ordre de la feuille de rencontre).

Pour chaque rencontre pour les titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit *

- * Si la salle est désignée :

La salle pourra être désignée si le responsable le juge utile, en accord avec la Commission Sportive, et cela en fonction du critère de temps utilisé lors de la composition des poules en début de phase (rotation alternance possible entre les districts, pour chaque phase)

I.10 : Montées et descentes :

Les montées et descentes se font d'abord en fonction de l'application de descentes de niveaux supérieurs (suites à sanctions ou règles ou demandes de clubs).

Pour les poules de 7 ou 8 équipes, les équipes classées premières de chaque poule montent en niveau supérieur pour la phase suivante.

Tous les 8^{èmes} de chaque poule descendent en division de numéro supérieur sauf décision contraire de la commission sportive départementale, si des poules sont de 7 équipes pas de descentes directes obligatoires dans ces poules.

Les meilleurs seconds peuvent être sollicités à monter afin de compléter les places dans les poules.

(Voir règlement, ci-dessous, par division, de la saison en cours)

Pour toutes leurs équipes, du niveau départemental D1, D2 D3 et D4, ne terminant pas 1^{ère} les clubs devront par mail, ou courrier ou autre moyen mis à disposition dès la fin de la phase 1 (**31 Décembre**) ou en fin de phase 2, lors de leur ré-affiliation, faire part de leurs

souhaits, de monter, de se maintenir ou de descendre, au secrétariat et aux responsables, quel que soit leur classement.

Pas de réponse, pour une équipe sera considérée comme acceptant l'application des règlements, sans dérogation. (Toute demande ultérieure ne sera prise en compte, qu'après toute demande d'autres équipes faites dans les délais et règle ci-dessus).

Un repêchage par groupe, après prise en compte des montées et descentes réglementaires, mais avant le début du championnat, pourra être réalisé si des places restent libres. (L'équipe repêchée prendra position de la place libre dans la poule après la date de clôture d'inscriptions)

I.11 : Composition des poules :

Dans chaque phase les équipes **doivent dans la mesure du possible, pouvoir disputer au moins 6 rencontres** (avec des play-offs, ou rencontres Aller / Retour, hors forfaits et hors titres).

II) Règles spécifiques :

Les clubs peuvent avoir plusieurs équipes dans la même division mais réparties dans différentes poules (sauf si des groupes sont faits lors de la composition des poules alors plusieurs équipes d'un même club, 2 en général, peuvent se retrouver dans une même poule).

Si deux équipes se retrouvent dans une même poule, les deux équipes doivent s'affronter dès la première journée.

Les rencontres se jouent en 14 parties, toutes jouées (12 simples et 2 doubles). (Double 1 complet voir I.2 : Composition des équipes)

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

L'ordre des parties est le suivant : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – double 1 – double 2 – AY – CW – DX - BZ

La rencontre se dispute sur deux tables

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Responsable championnat Départementale 1 et 2 :

Jean Michel LEFEBVRE

Tél : 06.28.76.76.55

Mail : jle@cd76tt.fr

II.1 : Championnat départemental 1 et 2 (D1 / D2) :

Le championnat départemental de D1 est composé de 6 poules de 8 équipes (à partir de la phase 1 de la saison 2023/2024, le CD76 dispose de 6 montées en R4 au lieu de 7).

Le championnat départemental de D2 est composé de 8 poules de 8 équipes.

Le responsable de l'épreuve a néanmoins la possibilité de réduire ou d'augmenter le nombre de poules en fonction des inscriptions.

A) Composition des poules à chaque phase :

Les équipes sont classées suivant le règlement fédéral ; rang dans les poules (phase précédente) puis quotient « points- rencontre » par nombre de rencontres, etc... dans l'ordre suivant :

- Les équipes qui descendent de niveau supérieur
- Les équipes qui montent de niveau inférieur
- Les équipes de division actuelle de la phase précédente
- Des repêchages peuvent être effectués si besoin

A1) Déroulement 1ère phase : Journées 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

A2) Déroulement 2ème phase : Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2) :

par rencontre "Aller" uniquement.

B) Fin de chaque phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale pour la phase suivante. Voir (I.10 : Montées et descentes)

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Si désistement de l'équipe classée 1^{ère} possibilité de monter pour l'équipe classée 2^{ème} dans la même poule.

d) Titres de Championne de D1 et D2 :

- Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.
- Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"
- En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontres par le nombre de rencontres effectuées.
- Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement.

- En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches...(application règlements fédéraux)

- Pour chaque rencontre pour les titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*

Départementale 1 :

Quart de finale : date fixée au calendrier

L'équipe classée 3^{ème} reçoit* l'équipe classée 6^{ème} (rencontre A)
L'équipe classée 4^{ème} reçoit* l'équipe classée 5^{ème} (rencontre B)

Demi-finale : date fixée au calendrier

L'équipe classée 1^{ère} reçoit* l'équipe vainqueur de la rencontre A (rencontre C)
L'équipe classée 2^{ème} reçoit* l'équipe vainqueur de la rencontre B (rencontre D)

Finale : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Départementale 2 :

Quart de finale : date fixée au calendrier

L'équipe classée 1^{ère} reçoit* l'équipe classée 8^{ème} (rencontre A)
L'équipe classée 2^{ème} reçoit* l'équipe classée 7^{ème} (rencontre B)
L'équipe classée 3^{ème} reçoit* l'équipe classée 6^{ème} (rencontre C)
L'équipe classée 4^{ème} reçoit* l'équipe classée 5^{ème} (rencontre D)

Demi-finale : date fixée au calendrier

L'équipe vainqueur de la rencontre A / l'équipe vainqueur de la rencontre A (rencontre D)
L'équipe vainqueur de la rencontre B / l'équipe vainqueur de la rencontre B (rencontre C)

Finale : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Responsable District :

DIEPPOIS	ROUENNAIS	HAVRAIS
WINKLER Robert	LEFEBVRE Jean Michel	BAUDRY Sylvain
06.79.98.66.40	06.28.76.76.55	
rwr@cd76tt.fr	jle@cd76tt.fr	sby@cd76tt.fr

Responsable Division District 3 et 4 :

DIEPPOIS	ROUENNAIS	HAVRAIS
THIEUBAUD Patrick	HERELLE Richard	COMMARE Dominique
06.12.68.73.06	06.73.76.85.50	06.51.51.72.98
	rhe@cd76tt.fr	dce@cd76tt.fr

II.2 : Championnat départemental 3 (D3) :

A) Composition des poules :

Nombre de poules déterminé par les responsables de District. Elles sont composées de 8 équipes au maximum :

- Les équipes qui descendent de D2
- Les équipes qui montent de D4
- Les équipes maintenues en D3 pour compléter

B1) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

B2) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

C) Fin de chaque phase :

Chaque District précise ses règles de montées en début de chaque phase. Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D2 pour la phase suivante.

(S'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2)

Des play off seront organisé afin que chaque équipe jouent au minimum 6 rencontres.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourrait monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire. (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Nota : Les districts pourront organiser des titres de phase 1 (1/2 finale et ou que la finale) (à leur convenance) pas de titres départementaux prévus à ce niveau pour la phase 1.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

II.2 : Championnat départemental 4 (D4) :

A) Composition des poules :

Nombre de poules déterminé par les responsables de District. Elles sont composées de 8 équipes au maximum :

- Les équipes qui descendent de D3
- Les inscriptions
- Les équipes maintenues en D4 pour compléter

B1) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

B2) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

C) Fin de chaque phase :

Chaque District précise ses règles de montées en début de chaque phase. Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D3 pour la phase suivante.

(S'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2)

Des play off seront organisés afin que chaque équipe joue au minimum 6 rencontres.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourrait monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire. (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Nota : Les districts pourront organiser des titres de phase 1 (1/2 finale et ou que la finale) (à leur convenance) pas de titres départementaux prévus à ce niveau pour la phase 1.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

Responsable Titres de la D1 à la D4 Départementale
LEFEBVRE Jean Michel
06.28.76.76.55
jle@cd76tt.fr

Finale Départementale D1 et D2 : Date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Finale Départementale D3 et D4 : Date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Triangulaire entre les 3 Districts

Déroulement de l'épreuve
Sur 4 tables

Tour N°1

L'équipe la mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 2 arbitre.

Tour N°2

L'équipe qui sera la seconde mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 1 arbitre.

Tour N°3

L'équipe qui sera la mieux classé jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classé des 3
L'équipe 3 arbitre.

Tour N°4

L'équipe la mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 2 arbitre.

Tour N°5

L'équipe qui sera la seconde mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 1 arbitre.

Tour N°6

L'équipe qui sera la mieux classé jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classé des 3
L'équipe 3 arbitre.

Tour N°double

L'équipe la mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 2 arbitre.

Tour N°double

L'équipe qui sera la seconde mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 1 arbitre.

Tour N°double

L'équipe qui sera la mieux classé jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classé des 3
L'équipe 3 arbitre.

Tour N°10

L'équipe la mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 2 arbitre.

Tour N°11

L'équipe qui sera la seconde mieux classé jouera l'équipe la moins bien classé des 3
L'équipe 1 arbitre.

Tour N°12

L'équipe qui sera la mieux classé jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classé des 3
L'équipe 3 arbitre.

ANNEXE

Les amendes seront appliquées dans les conditions mentionnées ci-dessous :

1.7.1 Au club concerné par :

- Equipe incomplète 4 fois dans une même phase (joueur absent pour toutes ses rencontres ou manquant ou joueur non qualifié (brûlé...)) : **15 €**
- Joueur non licencié ou joueur poussin en Seniors : **15 €** (est considéré également "joueur absent ")
- Forfaits-1^{er} forfait : **20 €**
- Forfait général : **50 €** (20 € + 30 €)
- **Suppression d'une équipe à moins de 10 jours avant la première journée de championnat : 20 €**

1.7.2 Au club recevant par :

- Feuilles de rencontre (même par mail) envoyée hors délais (même si forfait de l'autre équipe ou équipe qui est exempte) : **10 €**
- Non saisie SPID feuille et résultat : amende **10 €** pour chaque oubli.
- Feuilles non réglementaires : **10 €**
- Salle club non ouverte à l'horaire réglementaire sauf dérogation consultable sur le site du CD76 : **5 €** (ET SI Club adverse non averti officiellement ET réclamation mentionnée réglementairement sur feuille et réclamation confirmée dans les délais)

1.7.3 Responsable le club visiteur (JA) ou le club de l'équipe bénéficiant d'un forfait ou que son équipe est exempte :

- Non présentation de licence par joueur par feuille : 10 € (Toute preuve de non-présentation entraînera une amende : Exemple : si erreur de N° de licence ou erreur de nom de joueur, ou joueur non licencié sur feuille ET/OU sur SPID)
- Feuilles de rencontres papier incorrectement rédigées : 2 €
- A savoir
 - n° de division et lettre de poule non inscrit ou inexistant
 - libellé des équipes non inscrit en totalité
 - numéro des équipes non inscrit
 - absence de nom, prénom du joueur
 - classement du joueur non inscrit
 - scores et points rencontres non inscrits ou inexacts
 - numéro de la journée non inscrit ou inexact
 - feuille non signée recto, (verso si case cochée au recto)
 - affranchissement insuffisant
 - absence nom et adresse du juge arbitre (à défaut celle du capitaine de l'équipe visiteuse)